

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail- Liberté - Patrie

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DU TRESOR

EMISSION DE BONS DU TRESOR N°02/2015

NOTE D'INFORMATION

Février 2015

SOMMAIRE

	Pages
I. PRESENTATION DE L'OPERATION	3
I.1. Informations générales sur l'opération	4
I.2. Caractéristiques de l'émission	4
I.3. Souscription des bons	5
I.4. Remboursement	6
I.5. Fiscalité	6
I.6. Avantages	6
II. PRESENTATION DE L'EMETTEUR	7
II.1. Missions	8
II.2. Organisation	9
III. ANNEXES	11
III.1. Environnement économique, monétaire et financier du Togo	12
III.2. Mécanisme de l'adjudication à taux multiples	17
III.3. Listes des Directions Nationales de la BCEAO	19

PRESENTATION DE L'OPERATION

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Togo a recours au marché comme source alternative de financement. Dans le cadre de la poursuite de la diversification des sources de financement de l'Etat et de l'animation permanente du marché des titres publics, le Ministre de l'Economie et des Finances a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) à émettre en février 2015, des bons du Trésor pour un montant de trente (30) milliards de FCFA. Cette émission est la première de l'année 2015. 

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'Agence UMOA-Titres, conformément au Règlement n°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

I.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION

But de l'émission

La présente émission de bons du Trésor négociables dans tous les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement à court terme du Trésor public togolais.

- Emetteur** : Etat togolais à travers la DGTCP, sous la responsabilité du Ministre de l'Economie et des Finances
- Réseau de placement** : Toutes les Directions Nationales de la BCEAO dans l'UEMOA

I.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

- Désignation** : bons du Trésor
- Forme des bons** : les bons sont dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres de la BCEAO
- Volume d'émission** : 30 milliards de F CFA
- Valeur nominale unitaire** : 1 million de F CFA
- Période de souscription** : Du 02 au 11 février 2015
- Date et heure limites de soumissions** : 11 février 2015 à 10 heures 30 minutes

Date de valeur	: 12 février 2015
Taux	: multiples
Durée	: 364 jours
Echéance	: 10 février 2016
Liquidité	: les bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale et sont négociables sur le marché secondaire conformément au Règlement n°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013
Organisation matérielle	: L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission
Rendement	: les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons. L'adjudication se fait à taux multiples. Les soumissionnaires retenus sont rémunérés au taux de leur soumission.
Garantie	: les bons du Trésor sont garantis par l'Etat togolais

I.3. SOUSCRIPTION DES BONS

La souscription primaire des bons du Trésor est réservée aux établissements de crédit et aux SGI, agissant pour leur propre compte ou pour le compte de leur clientèle, ainsi qu'aux organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale.

Lieu de souscription des investisseurs non bancaires	: auprès des établissements de crédit et des SGI de l'UEMOA.
Dépôt des soumissions	: les fiches de soumission doivent être déposées, sous plis fermés et séparés (en cas de soumission pour le compte de tiers), à la Direction Nationale de la BCEAO de l'Etat du soumissionnaire et à travers l'application SAGETIL-UMOA , à la date de l'adjudication, soit le mercredi 14 janvier 2015 au plus tard à 10 heures 30 minutes, Temps Universel. 

I.4. REMBOURSEMENT

Le remboursement du capital interviendra le **jeudi 11 février 2016**, soit le premier jour ouvré suivant l'échéance des bons.

I.5. FISCALITE

Les intérêts perçus sur les bons du Trésor sont exonérés d'impôts.

I.6. AVANTAGES

Les bons du Trésor présentent les avantages ci-après pour le souscripteur :

- a) **le rendement** : les bons du Trésor constituent une opportunité de placement pour les opérateurs économiques. La rémunération (intérêts) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons ;
- b) **la fiscalité** : les intérêts perçus sur les bons du Trésor sont exonérés d'impôts ;
- c) **la liquidité** : les bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la BCEAO et sont négociables sur toute l'étendue de l'UEMOA ;
- d) **la garantie** : le remboursement est garanti par l'Etat togolais ;
- e) **la pondération dans les risques bancaires** : les bons du Trésor sont pondérés à 0% dans les risques bancaires ;
- f) **la diversification du patrimoine** : les bons du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leurs portefeuilles de titres ;
- g) **la couverture des engagements d'assurance** : les bons du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurance, conformément aux dispositions du code CIMA.

PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique fait partie des services centraux du Ministère de l'Economie et des Finances. Son organisation et ses attributions sont précisées par le décret n°155-2001/PR du 20 août 2001 et complétées par les décrets portant création de l'Agence Comptable Centrale du Trésor, de la Recette Générale du Trésor, de la Paierie Générale du Trésor, de la Trésorerie Régionale, de la Trésorerie Principale et de la Trésorerie.

II.1. MISSIONS

Les missions assignées à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sont les suivantes :

- connaître de toutes les questions ayant trait à la collecte de l'épargne, à la monnaie, aux changes, aux assurances et à la gestion des deniers publics et de la dette publique ;
- tenir la comptabilité et exécuter en recettes et en dépenses les budgets de l'Etat, des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
- procéder à l'élaboration et à l'application de la réglementation sur la comptabilité publique ;
- assurer la gestion des participations financières de l'Etat et coordonner sa représentation.

A ce titre, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée notamment :

- des questions ayant trait à la monnaie, au crédit et aux changes ;
- de la tutelle du secteur des assurances ;
- de la gestion de la dette publique ;
- de la gestion des deniers publics ;
- de l'exécution en recettes et en dépenses des budgets de l'Etat et des collectivités publiques ;

- de l'élaboration et de l'application de la réglementation sur la comptabilité publique ;
- du suivi de l'intervention de l'Etat dans la vie économique, et à ce titre, de l'exercice de la tutelle financière sur les établissements publics de l'Etat, les sociétés et les entreprises à participation de l'Etat ;
- de la représentation de l'Etat et de ses démembrements devant les juridictions et du Conseil juridique de l'administration publique ;
- de faire des appels de fonds d'origine intérieure et extérieure (Prêt, subvention et dons).

II.2. ORGANISATION

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est placée sous l'autorité d'un Directeur Général nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Elle est organisée en structures d'appui, en directions de services et en structures comptables.

II.2.1. Structures d'appui

Les structures d'appui sont constituées de :

- la Cellule Chargée du Courrier (CCC) ;
- la Cellule d'Appui Technique (CAT) ;
- l'Inspection Générale du Trésor (IGT).

II.2.2 Directions de services

Les Directions de services comprennent :

- la Direction des Assurances ;
- la Direction du Trésor ;
- la Direction de la Comptabilité Publique ;
- la Direction du Personnel et du Matériel ;

- l'Agence Judiciaire du Trésor ;
- la Direction de la Dette Publique.

II.2.3. Structures comptables

Le réseau comptable comprend les structures centrales et les structures déconcentrées :

- les structures centrales sont constituées de :
 - ✓ l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) ;
 - ✓ la Paierie Générale du Trésor (PGT) ;
 - ✓ la Recette Générale du Trésor (RGT).
- les structures déconcentrées comprennent :
 - ✓ la Trésorerie Principale des Missions Diplomatiques et Consulaires (TPMDC) ;
 - ✓ les Trésoreries Régionales (TR) avec comme postes comptables rattachés les Trésoreries Principales et les Trésoreries.

III- ANNEXES

III.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER DU TOGO

III.1.1. Situation économique, monétaire et financière du Togo

L'année 2013 a été marquée par la rénovation et la construction des infrastructures, la poursuite des réformes structurelles, notamment l'assainissement des finances publiques, le renforcement de la gouvernance et la transparence dans la gestion des finances publiques. Ce tableau a favorisé une croissance de 5,4% en 2013 et présage une croissance de 6,0% en 2014 et 6,3% en 2015.

Au niveau international en dépit du tassement de l'activité économique en 2013, on assiste à une reprise inégale de l'activité mondiale en 2014. Au deuxième trimestre 2014, la croissance de l'économie mondiale est tirée par le rebond de l'économie américaine et le redressement de l'activité en Chine et en Inde. La reprise en zone euro s'avère relativement modérée, avec des rythmes variables selon les pays.

Aux Etats Unis, l'activité économique a connu un rebond au deuxième trimestre, soutenue par la reprise de la consommation et l'investissement. Le marché de l'emploi continue de se redresser, avec une baisse du taux de chômage à son plus bas niveau depuis six ans (6.1% en juin), confortant ainsi la confiance des consommateurs.

Dans la zone euro, les rythmes de croissance restent variables selon les pays, avec de bonnes performances en Allemagne et en Espagne qui contrastent avec la faiblesse persistante des économies en France et en Italie. Par ailleurs, les perspectives de croissance de la zone euro sont menacées par les risques déflationnistes ainsi que par les effets possibles d'une intensification de la crise Ukrainienne.

Au niveau des économies émergentes, les rythmes de croissance sont divergents. Les indicateurs conjoncturels signalent un redressement en Chine et surtout en Inde. En revanche, la croissance reste faible au Brésil, en Russie et en Turquie, affectée par des contraintes de l'offre et par le durcissement des conditions financières.

En Afrique subsaharienne, la croissance se poursuit à un rythme soutenu et est tirée surtout par l'investissement dans les infrastructures, la vitalité du secteur des services et une abondante production agricole. Les activités liées au secteur pétrolier apportent une contribution moindre à cette croissance. Toutefois, le tableau globalement positif est assombri par la situation dramatique de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, où l'épidémie de la fièvre Ebola a de lourdes conséquences humaines et économiques.

En somme, selon les estimations de juillet 2014 du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance du PIB s'établirait à 3,4% en 2014 contre 3,2% en 2013. Pour les pays émergents et en développement, la croissance serait de 4,6% en 2014 contre 1,8% pour les pays développés.

Au plan national, le premier semestre 2014 a été marqué par une augmentation des recettes de l'Etat, un accroissement des dépenses courantes et des dépenses d'investissements par rapport aux tendances observées à la même période en 2013. Au niveau des comptes monétaires, il est noté une progression des crédits à l'économie et de la masse monétaire. Toutefois, les importations et les exportations de biens ont baissé ainsi que les consommations d'essence sans plomb et de gaz oil.

Finances publiques

Les opérations financières de l'Etat au premier semestre 2014 comparées à celle de 2013 à la même période présentent des évolutions suivantes :

- une hausse de 0,8% des recettes totales et dons ;
- un accroissement de 8,0% des dépenses totales et prêts nets ;
- un solde global base caisse de -57,1 milliards de FCFA contre -46,8 milliards de FCFA à la fin des six premiers mois de 2013.

Recette et dons : Au terme des six premiers mois de 2014, les recettes totales de l'Etat recouvrées s'établissent à 214.6 milliards de FCFA.

Les recettes fiscales sont en hausse de 0,7% par rapport au premier semestre de 2013 et s'établissent à 203,4 milliards de FCFA, évolution impulsée par les "taxes sur les biens et services " de 105,0 milliards de FCFA soit une progression de 19,5%.

Les recettes non fiscales enregistrent une baisse de 31,5 % et se chiffrent à 11,1 milliards de FCFA à fin juin 2014 contre 16,2 milliards de FCFA un an plus tôt.

Au premier semestre 2014, le Togo a mobilisé 11,8 milliards de FCFA de dons contre 6,4 milliards de FCFA un an plus tôt.

Dépenses et prêts nets : les dépenses totales de l'Etat enregistrées à la fin du premier semestre 2014 se chiffrent à 280.7 milliards de FCFA contre 260,0 milliards de FCFA à la même période en 2013, soit une progression de 8,0%.

Les dépenses courantes s'établissent à 206,0 milliards de FCFA, en baisse de 0,4% par rapport aux six premiers mois 2013. Cette évolution est impulsée par les "transferts et subventions" qui ont baissé de 25,9%. Par contre les "salaires et traitements" et les "autres dépenses courantes" ont progressé respectivement de 10,7% et 12,6% pour s'établir respectivement à 66,0 milliards de FCFA et 90,4 milliards de FCFA.

Les dépenses en capital sont en progression de 42,3% et s'établissent à 74,7 milliards de FCFA. Cette hausse est portée par les dépenses en capital sur financement interne et externe qui ont augmenté respectivement de 51.4% et 24,0% par rapport à fin juin 2013.

Dettes Publiques : l'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) est passé de 914,8 milliards de FCFA à fin juin 2013 à 918,5 milliards de FCFA à fin juin 2014 enregistrant ainsi une hausse de 0,4%.

Au premier semestre 2014, l'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 420,1 milliards de FCFA contre 357,4 milliards de FCFA à la même période en 2013, soit une augmentation de 17,5%.

L'encours de la dette intérieure, à fin juin 2014, s'élève à 498,4 milliards de FCFA contre 557,4 milliards de FCFA à fin juin 2013, soit une baisse de 10,6%, due à l'effet combiné des remboursements des arriérés de la dette sociale et du passif de l'Etat relatif aux Fonds d'Entretien Routier d'une part, des titres publics, des allocations DTS et des prêts bancaires d'autre part.

La balance des paiements 2013

La balance des paiements du Togo enregistrerait en 2013, un solde excédentaire de 33,8 milliards de FCFA, résultant d'un déficit courant de 181,4 milliards de FCFA et d'un excédent de flux nets de capitaux de 215,2 milliards de FCFA.

Le déficit courant s'aggraverait de 31,2 milliards de FCFA par rapport à l'année 2012, en raison notamment de la dégradation des soldes des biens.

Le solde du compte de capital serait de 114,0 milliards de FCFA en 2013 contre 146,2 milliards de FCFA en 2012, soit une régression de 32,1 milliards de FCFA.

Le solde du compte financier se dégraderait de 117,4 milliards de FCFA pour s'établir à -101,2 milliards de FCFA en 2013. Cette évolution résulterait notamment de l'effet conjugué de la baisse des investissements directs étrangers et des investissements de portefeuille.

Le Secteur Monétaire

Au terme des six premiers mois de 2014, la situation monétaire comparée à fin décembre 2013 est marquée par une expansion de la masse monétaire de 62,3 milliards de FCFA résultant de l'accroissement du crédit intérieure de 91,9 milliards de FCFA atténué par le recul des avoirs extérieurs nets de 49,5 milliards de FCFA.

- **Avoirs extérieurs nets**

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions financières, à fin juin 2014, se chiffrent à 265,9 milliards de FCFA dont 83,4 milliards de FCFA pour la BCEAO et 182,5 milliards de FCFA pour les banques de dépôts. Par rapport à leur niveau de décembre 2012 (315,4 milliards de FCFA), les AEN ont régressé de 15,7%. Ce recul est imputable à la position extérieure nette de la Banque Centrale et des banques de dépôts qui ont baissé respectivement de 15,0 milliards de FCFA et 34,5 milliards de FCFA.

- **Crédit intérieur**

L'encours du crédit intérieur est ressorti à 868,2 milliards de FCFA à la fin juin 2014, en hausse de 11,8% par rapport à fin décembre 2013. Cette augmentation résulte de l'accroissement de 75.0 milliards de FCFA des concours au secteur privé et à la détérioration de la Position Nette du Gouvernement de 16,9 milliards de FCFA.

- **Position nette du gouvernement**

la Position nette du gouvernement s'est détériorée en passant de 92,9 milliards en décembre 2013 à 109,9 milliards à fin juin 2014. Soit une hausse de 18,2%

- **Crédits à l'économie**

Les crédits à l'économie ont progressé de 11,0% par rapport à fin décembre 2013 et se chiffrent à 758,3 milliards de FCFA à fin juin 2014. Cette augmentation résulte de la hausse des crédits à court terme (+36,5%) et des crédits à long et moyen termes (+38,5%) qui se chiffrent respectivement à 406,3 milliards de FCFA et 352,0 milliards de FCFA.

Les crédits ordinaires se sont consolidés de 74,9 milliards de FCFA, en passant de 680,9 milliards de FCFA à fin décembre 2013 à 755,8 milliards de FCFA à la fin du deuxième trimestre 2014. Les crédits de campagne se chiffrent à 2,5 milliards de FCFA contre 2,4 milliards de FCFA à fin décembre 2013

- **Masse monétaire**

A fin juin 2014, la masse monétaire enregistre une hausse de 6,2% par rapport à fin décembre 2013 et se chiffrent à 1.061,3 milliards de FCFA. Cette hausse se traduit par l'accroissement des dépôts en banques en CCP.

Le Gouvernement compte poursuivre les efforts de mobilisation des ressources internes. A cet effet, des réformes dans les Finances Publiques se poursuivent notamment en matière de politique fiscale avec la création de l'Office Togolais des Recettes (OTR) pour rationaliser le système de collecte et ensuite générer davantage de recettes.

Les récents travaux du cadrage macroéconomique donnent une estimation provisoire du taux de croissance du PIB¹ de 5,4% pour 2014. Ce taux demeure encore relativement faible eu égard aux objectifs de croissance et de promotion de l'emploi que le Gouvernement s'est engagé à atteindre à l'horizon 2017 et à une importante demande sociale.

¹ CNPE-TOGO : RAPPORT DU 2^{ème} TRIMESTRE 2014 – septembre 2014

III.1.2. Perspectives économiques du Togo en 2014

L'année 2014 sera marquée par la poursuite des réformes structurelles, notamment l'assainissement des finances publiques et le renforcement de la gouvernance. L'activité économique évoluerait dans un environnement national marqué par la poursuite du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et du renforcement des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires. En effet, les investissements privés notamment ceux qui financent l'accroissement de la capacité du Port Autonome de Lomé et la construction de la nouvelle aérogare se poursuivront en 2014. Toutefois, il est noté au premier semestre un taux d'exécution faible des investissements publics ainsi qu'une baisse de consommation de l'essence sans plomb et du gaz oil et une chute des importations de biens. Il est également noté un tassement dans la production des industries extractives au premier semestre 2014.

Au regard de ces hypothèses, le taux de croissance projeté à 6,0% en avril 2014 est ramené à 5,4%. Les secteurs primaire et tertiaire seraient les principales sources de cette croissance.

Le secteur primaire, bénéficiant de conditions pluviométriques très favorables et de la mise à disposition à temps des intrants agricoles, connaîtrait un effet de rattrapage par rapport aux mauvais résultats de la campagne 2013-2014. Ces conditions propices profiteraient tant aux cultures vivrières qu'aux cultures d'exportation.

Le secteur tertiaire resterait bien orienté grâce à la croissance observée dans les activités du Port Autonome de Lomé et de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema de Lomé au premier semestre 2014.

Le principal facteur de risque demeure la pluviométrie dans la partie septentrionale du pays qui ne connaît qu'une seule campagne agricole par an, sans oublier la vulnérabilité de l'économie togolaise aux chocs exogènes extérieurs. L'épidémie causé par le virus Ebola dans la sous-région ouest africaine aura un impact négatif certain sur l'économie togolaise, eu égard au fait que plus de la moitié des exportations togolaise est dirigée vers les pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

III.2. MÉCANISME DE L'ADJUDICATION À TAUX MULTIPLES

III.2. 1. Description du principe

L'adjudication à taux multiples ou à taux demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication de bons du Trésor, c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions sont assorties de propositions de taux et sont retenues et rémunérées à ces taux dans un ordre croissant dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

III.2.2. Exemple pratique

Considérons l'adjudication à taux multiples de bons du Trésor ayant les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire	:	1 million de F CFA
Montant minimum de souscription	:	100 millions de F CFA
Montant mis en adjudication	:	30 milliards de F CFA

Supposons qu'à la suite des soumissions reçues, les propositions d'offres se présentent comme suit :

Investisseurs	Montants et taux proposés
	15 milliards de FCFA
X	- 6 milliards de FCFA à 3,7500 % - 5 milliards de FCFA à 4,0000 % - 4 milliards de FCFA à 4,5000 %
	14 milliards de FCFA
Y	- 5 milliards de FCFA à 3,2500 % - 4 milliards de FCFA à 3,7500 % - 5 milliards de FCFA à 4,2500 %
	12 milliards de FCFA
Z	- 5 milliards de FCFA à 3,8000 % - 4 milliards de FCFA à 4,5000 % - 3 milliards de FCFA à 5,0000 %

A l'adjudication, les taux proposés sont classés par ordre croissant et les résultats se présentent comme ci-après :

Taux proposés	Montants proposés	Souscripteurs	Cumul des offres	Décision
3,2500%	5 milliards de F CFA	Y	5 milliards de F CFA	Offre retenue
3,7500%	6 milliards de FCFA	X	11 milliards de FCFA	Offre retenue
3,7500%	4 milliards de FCFA	Y	15 milliards de F CFA	Offre retenue
3,8000%	5 milliards de F CFA	Z	20 milliards de F CFA	Offre retenue
4,0000%	5 milliards de F CFA	X	25 milliards de F CFA	Offre retenue
4,2500%	5 milliards de F CFA	Y	30 milliards de F CFA	Offre retenue
4,5000%	4 milliards de F CFA	X	34 milliards de F CFA	Offre rejetée
4,5000%	4 milliards de F CFA	Z	38 milliards de F CFA	Offre rejetée
5,0000%	3 milliards de F CFA	Z	41 milliards de F CFA	Offre rejetée

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 30 milliards de FCFA sont celles effectuées à un taux variant entre 3,2500% et 4,2500%, soit :

$$\begin{aligned}
 30 \text{ milliards de F CFA} &= 5 \text{ milliards à } 3,2500 \% \\
 &+ 4 \text{ milliards à } 3,7500 \% \\
 &+ 6 \text{ milliards à } 3,7500 \% \\
 &+ 5 \text{ milliards à } 3,8000 \% \\
 &+ 5 \text{ milliards à } 4,0000 \% \\
 &+ 5 \text{ milliards à } 4,2500 \%
 \end{aligned}$$

Les autres soumissions sont rejetées car les montants proposés permettent d'avoir un cumul de montant supérieur au montant mis en adjudication.

Le taux marginal est de 4,25000 % car c'est le taux auquel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication. Les taux de souscription et d'absorption ressortent respectivement à 136,7 % et 73,2 %, tandis que le taux moyen pondéré est de 3,80 %.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au taux marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

III.3-LISTE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

DIRECTION NATIONALE POUR LE BENIN

Cotonou, Avenue Jean-Paul II
01 BP 325 RP
Téléphone : (229) 21 31 24 66 / 21 31 37 82
Télex : 5211 BCEAO COTONOU
Téléfax : (229) 21 31 24 65

DIRECTION NATIONALE POUR LE BURKINA

Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel Nasser
BP 356
Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17
Télex : 5205 BCEAO BF
Téléfax : (226) 50 31 01 22

DIRECTION NATIONALE POUR LA COTE D'IVOIRE

Abidjan, Angle Bd Botreau-Roussel, Avenue
Delafosse
01 BP 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : (225) 20 20 84 00 / 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23474 - 23761 - 23607
Téléfax : (225) 20 22 28 52 / 20 22 00 40

DIRECTION NATIONALE POUR LA GUINEE BISSAU

Bissau, Avenue Amilcar CABRAL
BP 38
Téléphone : (245) 21 55 48 / 21 41 73
Télex : 289 BCGB 1
Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

DIRECTION NATIONALE POUR LE MALI

Bamako, Boulevard du 22 octobre 1946
BP 206
Téléphone : (223) 270 02 00 / 222 54 06
Télex : 2574 BCEAO BAMAKO
Téléfax : (223) 222 47 86

DIRECTION NATIONALE POUR LE NIGER

Niamey, Rue de l'Uranium
BP 487
Téléphone : (227) 72 33 30 / 40
Télex : BCEAO 5218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43

DIRECTION NATIONALE POUR LE SENEGAL

Dakar, Bd du Général de Gaulle x Triangle Sud
BP 3159
Téléphone : (221) 889 45 45 / 823 53 84
Télex : BCEAO SG 21839
Téléfax : (221) 823 57 57

DIRECTION NATIONALE POUR LE TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA
BP 120
Téléphone : (228) 22 23 50 00
Télex : 5216 BCEAO TO
Téléfax : (228) 22 23 50 50